

Vade mecum de l'utilisateur CAMPUS MARSEILLE CENTRE

A Faire dès à présent !

- Recenser / produire un **estimatif de votre gisement** et le communiquer au Service Logistique du site Saint-Charles de la Faculté des Sciences ;
- Pour les sites distants, évaluer vos propres **moyens humains et matériels** vous permettant le transport des DEEE depuis leur lieu de stockage actuel vers la zone de dépôt sur parvis du site Saint-Charles ;
- Si nécessaire, vous rapprocher de la Direction du Développement Durable ou du Service Logistique Saint-Charles de la Faculté des Sciences pour toute information sur cette opération.

Liste des DEEE autorisés/interdits

Unités centrales, Périphériques informatiques (claviers, souris...), Matériel électrique de labo (sous réserve de produire un certificat de décontamination), DEEE ménagers (cafetière, grille-pain, lampe de bureau...), sources lumineuses (ampoules, tubes fluorescents), Piles (sauf piles au lithium).

A noter que le gros électroménager (four, matériels froids, lave-linge...) est **exclu** de cette opération.

Acheminement des DEEE selon la localisation géographique du gisement

3 cas de figure :

- Pour les structures inscrites au **périmètre du site Saint-Charles**, contacter dès que possible le Service Logistique de la Faculté des Sciences/Saint-Charles afin de programmer la collecte de vos DEEE *in situ* ;
- Pour les **structures distantes** ayant les moyens d'acheminer par véhicule leurs DEEE sur le site Saint-Charles, des places de stationnement en proximité immédiate de l'aire de dépôt seront mises à votre disposition ;
- Les **structures distantes ne disposant pas de véhicule** peuvent se rapprocher de la DEPIL Marseille Centre pour introduire une demande de mise à disposition de la camionnette de service (faire la demande par la création d'un ticket dans l'ENT : onglet « aide », « assistance », formuler votre demande en sélectionnant « Service DEPIL » puis « DEPIL Campus Centre » puis « Site Saint-Charles » <https://procedures.univ-amu.fr/depil/pr-depil-15-procedure-demande-dautorisation-dutiliser-vehicule-administratif>).

Pour toute cette opération, une seule consigne : l'anticipation !

Contacts

Direction du Développement Durable :

Stéphane SIGNORET dvpt-durable-contact@univ-amu.fr 06 63 35 55 47 / 04 13 55 02 67

Service Logistique Faculté des Sciences Saint-Charles :

Mickael SAMOUELIAN mikael.samouelian@univ-amu.fr 06 40 63 37 45

DEPIL Marseille Centre :

Laurent BERTOLINI laurent.bertolini@univ-amu.fr 04 13 55 06 69